

**Association Arts Pentes**  
100, montée de la grande côte  
69001 Lyon  
artspentes2008@yahoo.fr  
Déclaration n° W691073003  
contact marché : [candidaturemarche360@yahoo.fr](mailto:candidaturemarche360@yahoo.fr)

**CONVENTION D'ACCUEIL**  
**AU MARCHÉ DES CREATEURS : 360 SUR L'ART**  
samedi 15 et dimanche 16 décembre 2012

**Entre l'association «Arts Pentes » :**  
**100, montée de la grande côte 69001 LYON**  
N° Siret : 522 929 728 000 15  
Représentée par Caroline Lecomte, Présidente

Et :

**Nom de l'entreprise:**

**Adresse :**

Tél :

Discipline artistique :

Régime professionnel (statut) :

SIRET :

Date de début d'activité :

Nom et Prénom du responsable :

Mail :

Site internet/blog :

Il a été convenu ce qui suit :

**1/ OBJET DE LA CONVENTION :**

L'association « Arts Pentes » accueille Mr /Mme.....  
sur la période définie ci-dessous, sur le marché des créateurs place Sathonay et rue  
Sergent Blandan en tant que participant et représentant d'un stand de vente dans sa  
discipline exercée.

**2/ ENGAGEMENT DE LA CONVENTION :**

Mr/Mme.....  
est accueilli(e) en qualité de salarié(e), dirigeant(e) \* (rayer les mentions inutiles)  
sur un stand de vente de l'entreprise : .....  
Elle déclare avoir un statut professionnel pour cette activité.

### **3/ DUREE DE L'ACCUEIL :**

Du samedi 15/12/2012 à 9 heure (installation des œuvres ou produits et décoration du stand) au

dimanche 16/12/2012 à 19 heure (rangement des œuvres ou produits et nettoyage du stand).

Ouverture au public de la manifestation : de 11h00 à 18h00 les deux jours.

**Le marché aura lieu sur deux jours, les exposants s'engagent à enlever leurs œuvres pendant la nuit du 15 au 16 décembre 2012.**

### **4/ LIEU DE L'ACCUEIL :**

Le marché des créateurs aura lieu sur la place Sathonay et rue sergent Blandan à Lyon 1<sup>er</sup>, sous chapiteau ou parasol.

### **5/ MISSION :**

Tous les exposants doivent présenter uniquement des produits de leur création qui ont été acceptés par la commission de sélection. Toute revente est interdite.

Les fonctions du participant sont :

Communication et diffusion de l'événement (mail, flyers et affiches).

Installation des supports pour l'exposition des produits de vente.

Étalage des produits ou œuvres à exposer.

Décoration du stand.

Accueil du public sur le stand.

Permanence et vente des produits ou œuvres sur le stand.

Rangement des produits ou œuvres, des supports et affaires personnelles.

Nettoyage de la zone occupée.

### **6/ REGLEMENT INTERIEUR / OBLIGATIONS DU PARTICIPANT :**

- Frais d'adhésion : le créateur devra verser la somme de 30 €, à l'ordre de l'« Association Arts Pentes », correspondant aux frais d'adhésion à l'association et à ceux engagés pour la communication liée à la manifestation s'il n'est pas encore adhérent.

Celui-ci recevra un reçu ultérieurement par mail déclarant la somme versée.

Obligation de remplir la fiche de candidature ci-jointe.

- Assurance : le créateur doit être muni d'une assurance « responsabilité civile professionnelle » garantissant son assurance en tant que personne physique, celle de ses produits mis en vente et celle de son équipement personnel. S'il n'en a pas, il a l'obligation de remplir et signer l'attestation ci-jointe qui l'engage personnellement en cas d'accident.

- Vol : l'association se détache de toute responsabilité en cas de vol de produits, de la caisse ou de l'équipement personnel.

- Interdictions : il est interdit de vendre des boissons ou de la nourriture.

Il est interdit d'utiliser tout type de source inflammable (bougie, encens, chauffage...).

Il est interdit de vendre d'autres produits que ceux convenus lors de l'entretien avec la coordinatrice de la manifestation, ni d'exposer une autre personne sans en avoir averti la

coordinatrice.

- Équipements personnels : il est conseillé de prévoir du petit mobilier pour l'exposition ( table, étagère, grille, portant, petit meuble de présentation... ) ; ainsi que l'apport en luminaire et le raccordement électrique (rallonges), si le matériel est certifié pour l'application en extérieur et s'il est de faible ampérage (ex : guirlande lumineuse, lampion, spot...).

Il est important de prévoir des systèmes de fixation pour nappe/tenture/guirlande/ou tout autre objet suspendu, qui serait susceptible de s'envoler.

Nous vous conseillons de prévoir des bâches transparentes en cas de pluie (pour les parasols).

- Sécurité du public : Il ne faut pas encombrer le passage et vérifier la résistance de l'accrochage des œuvres, afin d'optimiser la sécurité du public.

- Responsabilité du matériel fourni : chaque participant est responsable de son stand. La tente ou le parasol doit donc être rendu dans l'état initial.

Chaque participant doit impérativement nettoyer les lieux avant son départ.

Mise à disposition d'un spot 300W par stand pour les tentes, ainsi qu'une prise pour ajouter au besoin votre éclairage (faible puissance type guirlande lumineuse).

- Respect et propreté du lieu : le participant devra se munir de sacs poubelles afin de ne pas éparpiller les déchets au sol.

- Absence : en cas de désistement du participant, les frais d'inscriptions ne seront pas remboursés, sauf si nous avons le temps d'effectuer son remplacement par une personne sélectionnée sur liste d'attente.

- Annulation : si présence d'intempéries ou d'alerte municipale, l'association se réserve le droit d'annulation de la manifestation dans le projet d'un report de date de celle-ci. Les frais d'inscription ne pourront être remboursés, le marché étant reporté.

- Repas : Présence d'une buvette sur le marché. Possibilité de commander un plateau-repas (plus de détails lors de votre confirmation de votre participation au marché).

- Communication : chaque participant doit communiquer les informations concernant la manifestation sous forme d'invitation de son fichier client et / ou de diffusion de flyers et affiches remis par les responsables du projet.

- Ponctualité : chaque participant doit commencer et terminer le marché aux horaires indiqués ci-dessus, (et éventuellement trouver un remplaçant pour la permanence de son stand si une obligation d'absence s'impose).

- Les candidats autorisent de fait les organisateurs à utiliser les photographies jointes à leur dossier de candidature dans des publications et sous toute forme d'édition exclusivement destinée à la communication et à la promotion de la manifestation.

- Du fait de sa participation, l'exposant autorise les organisateurs à prendre des photos (ou film) des pièces exposées.

**L'association Arts Pentes existe grâce à une petite équipe de bénévoles, créateurs et plasticiens eux-mêmes.**

**Il est de la plus haute importance que chacun participe activement au bon déroulement de la manifestation et notamment le cas présent au montage / démontage des tentes** qui aura lieu le samedi 15 à partir de 7h pour le montage du samedi, et à 8h pour le montage du dimanche, ainsi qu'à 19h après le démontage de votre stand, pour le démontage partiel du marché le samedi soir et pour le démontage total du marché le dimanche soir.

**Nous ne sommes pas une société prestataire, cet investissement bénévole des participants est indispensable pour le bon déroulement de la manifestation... et pour maintenir des tarifs de participation les plus bas possibles !**

La convention est établie en deux exemplaires originaux, un pour chacune des parties.

Fait à Lyon, le

Faire précéder les signatures de la mention « Lu et approuvé »

«Association **Arts Pentes**» :

Le créateur participant :



**Arts Pentes**  
Artistes, Artisans & Créateurs  
de la Croix Rousse  
[www.artspentes.blogspot.com](http://www.artspentes.blogspot.com)